



Les commissions provinciales chargées de cette opération avaient traité, jusqu'à cette date, pas moins de 27.130 dossiers.

Le bilan «exceptionnel» du CNDH

Plus de 16.000 sans-papiers régularisés

Les avis favorables varient entre 77 et 20% d'une région à l'autre. La région qui a régularisé le plus de migrants de nationalité syrienne est celle d'Oujda. D'un total de 1.847 migrants ayant déposé leurs demandes, cette région en a régularisé 1.409.

Imane Nigrou
inigrou@aujourd'hui.ma

56% des migrants ayant déposé leur demande de régularisation ont reçu des réponses favorables. C'est ce qui ressort du bilan présenté par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) lors d'une journée d'étude tenue samedi à Rabat. Ce pourcentage varie d'une région du Royaume à une autre. Détails.

En sa qualité de président du CNDH, Driss El Yazami a indiqué que le «Maroc est dans une phase avancée par rapport à l'opération de régularisation des migrants, et ce à l'horizon de la réalisation de l'intégration». Les chiffres l'appuient. Ayant pour thème «Migration: bilan de l'opération exceptionnelle de régularisation et la question de l'intégration des migrants au Maroc», cette journée d'étude a été l'occasion pour le CNDH de mettre le point sur ces avancées. Il en ressort

qu'à mi-janvier 2015, le Maroc a régularisé 16.180 migrants en situation irrégulière. Il est à noter que les commissions provinciales chargées de cette opération avaient traité, jusqu'à cette date, pas moins de 27.130 dossiers. Selon le CNDH, ce sont les Sénégalais qui viennent en tête des demandeurs avec un taux de 24,15%, suivis des Syriens avec 19,2%, des Nigériens avec 8,71% et des Ivoiriens avec 8,35%.

Naima Benwakrim, directrice de la protection au sein du CNDH, a précisé au cours de cette journée d'étude que ce bilan a été réalisé sur la base des rapports reçus des différentes commissions régionales du CNDH tout en prenant en compte les avis récoltés auprès des migrants concernés par cette opération. Ce regroupement d'informations a permis de définir le nombre et la nationalité des migrants régularisés selon les régions. De ce

fait, les avis favorables varient entre 77 et 20% d'une région à l'autre. La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër est celle où le plus grand nombre de migrants a vu sa situation révisée en atteignant un total de 8.481 demandes déposées, suivie de celle du Grand Casablanca qui a reçu plus de 6.996 demandes. Un autre constat révélateur a été mis à l'évidence par ce bilan. La région ayant régularisé le plus de migrants de nationalité syrienne est celle d'Oujda. D'un total de 1.847 migrants ayant déposé leurs demandes, cette région en a régularisé 1.409. A Oujda, selon le CNDH, le critère de durée de séjour a été le plus demandé.

La difficulté de prouver la durée du séjour pour bon nombre d'immigrés ou encore leur lien de mariage avec des Marocain(es) mis à part, l'une des défaillances déplorées par le CNDH

est le fait que le traitement des demandes varie d'une région à une autre. Il existe «une différence d'appréciation des pièces justificatives d'un bureau d'étrangers à l'autre. Certains bureaux ont adopté une large souplesse concernant les pièces justificatives alors que d'autres ont eu des exigences plus contraignantes pour les demandeurs», apprend-on auprès du CNDH. A côté de cela, un manque de cadrage a été relevé au niveau des associations représentées au sein des commissions régionales concernées. Le bilan met dans ce sens le point sur «l'absence d'un guide d'orientations prédéfinies pour faciliter la contribution des associations dans l'étude des dossiers, tout en soulignant la difficulté à assister à toutes les réunions en l'absence d'un planning qui tient compte de l'agenda des acteurs de la société civile».